

LEGENDE :
Perimètres à l'intérieur desquels s'applique
le Droit de Préemption Urbain défini par les
articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
et institués par délibération du Conseil Municipal

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.5. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique
le droit de préemption urbain

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 5.5

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
30 mai 2011

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules César - 39000 VESOUZ
Tel : 03.39.75.46.47 - Fax : 03.39.75.31.89
info@initiative-jura.com

Agence : 38, rue des Granges - 25 000 BESANCON
Tel : 03.81.85.52.29 - Fax : 03.81.82.37.34
info@ao25@urbanisat.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

